

Comité de pilotage NATURA 2000

Compte-rendu de séance du 15 juin 2016

Monsieur CHITO, Président du Comité de pilotage Natura 2000, ouvre la séance en remerciant chaque personne présente et en excusant Madame VERGNE (Conseillère Départementale de l'Allier), Monsieur GLOMOT (Maire de Villebret) et Monsieur MAIRE (Maire de Saint-Genest).

Monsieur CHITO introduit ensuite Madame MARCHETTI qui a pris ses fonctions depuis le 1^{er} mars à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Allier ; en remplacement de Monsieur PEYRET.

Après avoir énoncé l'ordre du jour, Monsieur CHITO donne la parole à Monsieur VERON, du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN-A) ; à qui le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher délègue l'animation du site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher. Le support de présentation est téléchargeable sur : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>.

1. Approbation du Comité de pilotage du 27 octobre 2015

Concernant la validation du compte-rendu du dernier comité de pilotage, Monsieur NOWAK, chargé de mission du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, indique que Monsieur PINON, de l'association Haut-Cher et Combrailles, a envoyé ultérieurement un courrier précisant les propos qu'il a exprimés lors de cette séance. Monsieur NOWAK propose donc de modifier le compte-rendu initial pour intégrer la formulation soumise par Monsieur PINON et ainsi d'en approuver une version corrigée lors de la prochaine séance du COPIL. Pour faciliter la prise de connaissance des membres de l'assemblée de ces documents (inclus dans le dossier de séance des participants), Monsieur CHITO fait lecture dudit courrier de Monsieur PINON, daté du 29 octobre 2015 puis du paragraphe du compte-rendu du COPIL du 27 octobre 2015 mentionnant l'intervention de Monsieur PINON à cette occasion.

Celle-ci se rapportant à la question de l'évaluation d'incidence de l'Enduro Moto de 2014, Monsieur SOLIGNAC, de la DDT Allier en profite pour rappeler que les services de l'ONEMA et de l'ONCFS avaient amenés les organisateurs à prendre des précautions pour le franchissement des cours d'eau. En complément, il informe les membres de l'assemblée que l'arrêté préfectoral autorisant par voie de conséquences cette épreuve sportive a été cassé au tribunal administratif, le 15 décembre 2015 pour « insuffisante appréciation des intérêts écologiques à protéger ». Monsieur SOLIGNAC ajoute que cette année les organisateurs veilleront à mettre en œuvre plus de moyens pour protéger le site de l'épreuve. De plus le tracé du parcours a été redéfini afin qu'il ne soit pas situé en zone Natura 2000. Une partie du parcours étant néanmoins en ZNIEFF, des échanges sont entrepris avec les parties prenantes pour le modifier de nouveau (Mairie de Villebret consentante mais discussions maintenues avec GTR Performance).

Monsieur CHITO reprend la parole pour aviser les personnes présentes que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour de cette séance. Il redemande de fait une prise de position des personnes présentes concernant la modification ou non du compte-rendu du dernier COPIL. Monsieur MARTINET, de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, fait constater que les remarques de Monsieur PINON sont déjà citées en bonne et due forme dans le compte-rendu du COPIL. Il s'ensuit qu'une majorité des participants s'abstient de prendre position sur la mise en annexe ou non du courrier de Monsieur PINON au compte-rendu, qui est ainsi approuvé en l'état à l'unanimité.

Après cette validation, Monsieur PINON note qu'en page 3 du compte-rendu il y a une erreur dans la dénomination de l'association qu'il représente ; celle-ci s'intitulant « Haut-Cher et Combrailles, d'aujourd'hui à demain » et non « amis des gorges du haut Cher ». Il suggère également que la feuille d'émargement du COPIL soit ajoutée au compte-rendu de celui-ci. Ayant pris en compte ces éléments, Monsieur CHITO redonne voix à Monsieur VERON pour la poursuite de la réunion.

2. Panorama des actions entreprises au 1^{er} semestre 2016

2.1 - Veille locale

Monsieur VERON évoque les rencontres qu'il a engagé avec les communes et intercommunalités, suite à la reprise de l'animation du site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher par le CEN-A. Il fait mention des sujets abordés à ces occasions ainsi que des conclusions de ces rendez-vous.

A propos des projets identifiés en lien avec le patrimoine naturel des gorges, Monsieur CHITO souligne qu'il s'agit de ceux qui sont à un stade avancé de concrétisation. Il donne l'exemple du sentier Saint Genest / Sainte-Thérence, qui a été partagé avec la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise et la Communauté de Communes de Marcillat-en-Combrailles, en raison de leur futur regroupement. Monsieur CHITO fait ensuite état des enjeux environnementaux qui restent à approfondir bien qu'il ne semble pas selon la DDT qu'il n'y ait de frein majeur à la mise en œuvre de ce cheminement.

Monsieur NOWAK précise que le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher travaille depuis deux ans à l'élaboration d'un schéma de valorisation touristique. Celui-ci intègre un objectif de mise en valeur des Gorges du Haut-Cher. Suite à la concertation des élus, le Pays s'oriente vers la création d'un « Pôle Nature » qui structurerait toutes les activités de loisirs (une quinzaine de projets identifiés, en complémentarité des activités déjà existantes). Lors des échanges impliquant ces porteurs de projets, la nécessité d'évaluer les incidences environnementales des activités a été systématiquement invoquée par le Pays.

Madame DURAND, de l'association Chauve-Souris Auvergne, fait part malgré tout de son inquiétude eu égard du flux de visiteurs que ce nouveau sentier peut amener au Château de l'Ours tandis que plusieurs colonies de chauve-souris (espèces protégées) trouvent refuge dans ce bâtiment. En vue de leur conservation, elle préconise de proscrire les barbecues ainsi que l'éclairage nocturne.

En réponse, Monsieur CHITO détaille le tracé du sentier, plutôt réservé aux bons marcheurs, et Madame MARCHETTI fait noter que le chemin ne mène pas directement au château. Madame GAGNIERE, Maire de Mazirat et Monsieur AMATHIEU, Maire de Sainte-Thérence, spécifient quant à eux que les comportements des visiteurs ne peuvent faire l'objet d'une surveillance permanente ; les feux de bois étant cependant strictement interdits. En outre, ils apprennent à Madame DURAND qu'il n'y a pas de raccordement électrique au château de l'ours qui n'a donc pas vocation à être illuminé.

Monsieur VERON signale aux membres de l'assemblée que la création de ce nouveau chemin sera abordée de nouveau plus tard. En lien avec les rencontres des collectivités, il continue donc le bilan de celles qu'il a eu avec les acteurs socio-économiques.

2.2 - Restauration et gestion des milieux naturels d'intérêt européen

Il aborde ensuite la réflexion conduite pour la restauration des pelouses acidiphiles des gorges par pâturage. Monsieur VERON indique que plusieurs secteurs du site Natura 2000 sont visés (à Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles et Sainte-Thérence). Au-delà de ceux-ci, il y a une volonté du Pays de concilier les besoins d'entretien de plusieurs zones enherbées, tout en assurant une possibilité de valorisation agricole de ces espaces. Monsieur VERON relate les retours d'expériences sollicités du collectif de bergers Past'Horizons ainsi que d'autres organismes commanditaires. Il fait part de la démarche de diagnostic entreprise par le Pays pour évaluer la faisabilité de ce projet (recensement du foncier, évaluation agronomique, étude technique ...).

Monsieur CHITO met en avant la nécessité de maintenir ces milieux ouverts. Il garantit le sérieux du collectif qui pourrait intervenir, avec des races adaptées, par défaut d'éleveurs ovins locaux.

Monsieur AURICHE, technicien du Conseil Départemental de l'Allier explique comment le pâturage a été mis en œuvre avec ce collectif, sur l'Espace Naturel Sensible de l'Etang de Goule :

Le berger est présent sur place (nuit en caravane), avec ses chiens de garde si le contexte le permet ; pose de clôtures mobiles le soir pour parquer le troupeau ; itinérance en journée, en fonction des caractéristiques des milieux dont le berger a une bonne connaissance.

Suite aux questions de Madame D'AUBIGNY, représentant la Mairie de Villebret, Monsieur AURICHE ajoute qu'il s'agit d'une prestation de services payée par le Département (avec la souscription éventuelle de MAEC). Mais l'objectif final est l'installation d'une activité pérenne, grâce à la vente d'une viande ovine de qualité. Monsieur MARTINET rappelle la nécessité de s'appuyer sur une structure et la difficulté à trouver aujourd'hui des éleveurs. Monsieur CHITO atteste que l'enjeu est de faciliter une installation et de travailler en lien avec les éleveurs actuels. Face aux autres remarques portant sur les spécificités d'organisation que ce type d'action amène, Monsieur VERON évoque de nouveau l'étude de faisabilité qui sera réalisée par le PETR pour valider le projet de pâturage itinérant.

2.3 - Déploiement des outils contractuels

Monsieur VERON continue en exposant les outils contractuels déployés pour préserver les Gorges du Haut-Cher.

Par rapport à la Chartre Natura 2000, Monsieur CHITO et Madame GAGNIERE s'accordent sur le fait que l'exonération de la taxe foncière non bâtie n'est pas conséquente pour les collectivités (celles-ci n'ayant pas beaucoup de parcelles sur le site ou seulement de petites surfaces, hormis à Lignerolles). Cela étant, comme cette mesure est toujours en vigueur, ils conviennent avec Monsieur VERON qu'il faut rectifier l'annonce faite lors du dernier COPIL suite au retrait prévu de celle-ci.

Par rapport cette fois aux contrats Natura 2000 non agricoles, Madame MARCHETTI avise que les nouveaux cahiers des charges sont maintenant en attente de réception de la part du Conseil Régional et non plus du Ministère en charge de l'écologie qui leur a transmis.

2.4 - Suivi et accompagnement des projets

Monsieur VERON revient après sur sa mission d'accompagnement de projets et traite à nouveau celui de création d'un sentier pédestre permettant de joindre la passerelle de Lignerolles / Saint-Genest au Château de l'Ours. Monsieur VERON notifie qu'il doit réaliser prochainement une étude sur le terrain afin d'identifier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Monsieur AURICHE demandant si les associations locales ont été concertées, Monsieur CHITO développe les phases du projet : dans un premier temps, le tracé du sentier a été prédéfini ; aujourd'hui il est nécessaire de connaître les habitats et espèces concernées pour déterminer les éventuelles incidences environnementales. La phase de concertation sera engagée à l'issue de cette étude, tout en sachant qu'elle est dépendante de l'effectivité de la réorganisation territoriale. Madame MARCHETTI signifie qu'en cas de nécessité de déposer un dossier « Loi sur l'eau », il est possible de faire avancer ce travail au sein de la Communauté de Communes de Marcillat-en-Combrailles puis de stipuler par courrier le changement de porteur de projet suite au regroupement.

Suite à une interrogation de Madame D'AUBIGNY, Monsieur CHITO confirme que le chemin envisagé traverse des propriétés privées, et qu'il y a accord des personnes concernées.

2.5 - Site Internet

Monsieur VERON termine le panorama des actions du premier semestre en traitant des nouveautés du Site Internet, dont une notice d'accès a été remise aux participants en plusieurs exemplaires (dans le dossier de la réunion).

3. Présentation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

Monsieur CHITO introduit le sujet de Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), suite à la tenue d'une réunion la veille, avec des exploitants et la Chambre d'Agriculture de l'Allier.

Monsieur VERON commence par définir le dispositif, avant de lister les objectifs agricoles pour le site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher et de redonner le bilan des MAEt souscrites en 2011/2012.

Il énonce ensuite l'ordre du jour de la réunion technique de ce 14 juin 2016 puis les personnes invitées. Il fait remarquer qu'il n'y a pas eu beaucoup d'exploitants agricoles parmi les participants et qu'il a été difficile de constituer des listes de ceux qui étaient concernés. Monsieur VERON rapporte les propositions de mesures définies malgré tout à l'occasion de cette réunion, en comparaison avec les précédentes MAEt.

Il aborde ensuite la question de la portée géographique du projet. En effet, la réflexion au sein du site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher concerne des mesures dites « localisées ». Monsieur VERON explique qu'il existe en outre des mesures « système » pouvant porter sur un périmètre plus large.

Monsieur CHITO sonde par conséquent Monsieur MARTINET pour connaître le positionnement de la Chambre d'Agriculture de l'Allier quant à la volonté de porter ou non ces mesures, comme cela fut le cas lors des deux précédents Projets Agro-Environnementaux. Monsieur CHITO réaffirme également que le COPIL n'est compétent que pour des mesures localisées sur le site Natura 2000 mais qu'un partenariat serait possible si la Chambre d'Agriculture de l'Allier souhaitait mettre en œuvre des mesures systèmes.

Madame D'AUBIGNY revient sur la faible implication d'exploitants agricoles à la réunion technique : elle avance la possibilité que les caractéristiques bocagères du territoire rendent l'application de ces MAEc plus contraignantes. Monsieur MARTINET convient de différences de systèmes d'exploitation au sein du Département. En raison des retours favorables de PAEC sur le reste de l'Allier, Monsieur MARTINET est néanmoins ouvert à l'éventualité d'une action sur le territoire du Pays. Ceci-dit, il pointe le fait que les agriculteurs n'engagent pas leurs parcelles à proximité immédiate du périmètre Natura 2000 ou sur les autres communes.

Monsieur CHITO rappelle l'existence de seuils minimaux de surface pour prétendre à ce dispositif, ce qui est parfois limitant pour les exploitants (notamment pour ceux qui n'ont que des petites parcelles). Par ailleurs, certains exploitants semblent méfiants du surplus administratif que cela pourrait entraîner pour eux, sans contrepartie financière significative.

Monsieur CHITO réitere la question de portage de mesures systèmes par la Chambre d'Agriculture de l'Allier. Ainsi, Monsieur MARTINET exprime sa prudence en raison du contexte économique difficile pour les exploitants. Cette situation pourrait entraîner des effets d'aubaine, ensuite contrariés par la réalité du dispositif. Il aboutit à la proposition d'examiner au préalable avec les agriculteurs les raisons de leurs réticences. Madame D'AUBIGNY suppose que les exploitants auraient probablement moins de réserves pour prendre part à des actions organisées par la Chambre d'Agriculture. Monsieur MARTINET redit qu'aucune retombée négative n'est constatée sur le reste du Département.

Enfin, Monsieur VERON reprend les échéances pour le dépôt d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique. Un retour vers les agriculteurs doit être organisé d'ici fin juin en vue d'approfondir leur concertation sur les mesures envisagées.

4. Présentation des actions programmées au 2nd semestre 2016

4.1 - Déploiement des outils contractuels

Pour finir, Monsieur VERON porte à connaissance des membres du COPIL les actions programmées au second semestre de l'année ; en faisant tout d'abord un point récapitulatif sur le déploiement des outils contractuels.

4.2 - Gestion des landes restaurées de Nerdre

Il mentionne ensuite le besoin de gestion des landes de Nerdre, restaurées en 2014. Dans l'attente de définition d'actions pérennes avec la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise, Monsieur VERON préconise un broyage localisé des repousses de fougères.

Pour Monsieur MARTINET il semblait qu'il devait il y avoir des chèvres et des moutons sur le site. Monsieur VERON confirme que c'était le cas à l'origine et Monsieur CHITO rappelle que les landes de Nerdre sont incluses dans le projet global de pastoralisme. Il ajoute qu'il y a néanmoins des usages à concilier sur cette zone ouverte au public, ce qui complexifie la recherche de solutions. Mais il s'agit d'une opportunité pour la collectivité qui doit entretenir ces vastes espaces. Et Monsieur CHITO souligne de nouveau l'importance d'éviter le ré-envahissement des landes. Lorsque Monsieur AURICHE s'inquiète de l'état de conservation des autres sites, Monsieur CHITO justifie l'intérêt d'intégrer l'ensemble des zones embroussaillées au diagnostic foncier.

Madame MARCHETTI suggère pour sa part le passage de rouleau pour les landes si les résultats ne sont pas satisfaisants avec le broyage, ce qui n'est pas le cas selon Monsieur VERON.

4.3 - Groupe de travail « Qualité des milieux aquatiques et de l'eau »

Au deuxième semestre, il apparaît également opportun d'organiser une nouvelle réunion du groupe de travail « Qualité des milieux aquatiques et de l'eau ». Monsieur VERON redonne le rôle de ce lieu de partage d'informations sur cette thématique et soumet un ordre du jour.

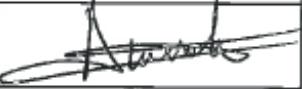
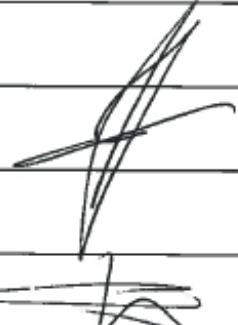
Monsieur CHITO alerte sur la nécessité pour les communes et leurs regroupements d'intégrer la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour appuyer l'importance de la prise en compte de ces sujets.

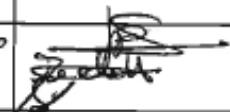
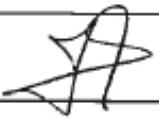
Monsieur AURICHE interrogeant le COPIL sur la constitution de ce groupe de travail, il paraît opportun de revoir la liste des participants. Monsieur CHITO ajoute que de nouveaux acteurs peuvent être intégrés. Madame D'AUBIGNY pense notamment à l'Union Bourbonnaise des Exploitants et Propriétaires d'Etangs. Même si Monsieur VERON indique qu'il n'y a pas d'étangs sur le site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher, il prend note des possibilités d'échanges de connaissances avec l'association.

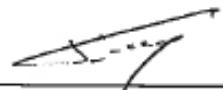
L'ordre du jour de ce COPIL étant épuisé, et aucune question diverse n'étant soulevée, Monsieur CHITO remercie les participants et clôture la séance.

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 "GORGES DU HAUT CHER"

Réunion du mercredi 15 juin 2016

STRUCTURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
Conseil Régional d'Auvergne		
Conseil Général de l'Allier <i>Départemental</i>	AURIGNE François	
Sous-Préfecture		
Communauté d'Agglomération Montluçonnaise		
Communauté de communes de Marcillat en Combraille	CHITO Chloé L'An	
Mairie de Lavault Sainte Anne	François Marchais	
Mairie de Lignerolles	Juliette JOUANDANE	
Mairie de Mazirat		
Mairie de Montluçon	Bernadette Veyrac exercice pourvoir à C. Chito	
Mairie de Saint Genest		
Conseil Général de la Creuse		
ONF de Guéret		
Mairie de Sainte Thérence	AGATHIEU	
Mairie de Teillet Argenty		

STRUCTURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
Mairie de Villebret	H-D-d'Aubigny et I du Marne.	
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier		
Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents		
PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher		
DREAL Auvergne		
DREAL Limousin		
DDT de l'Allier	J. Pierre SCARABELLO MARCHETTI Daniel SOLIGNAC Michel	
DDJS de l'Allier		
Centre régional de la Propriété Forestière d'Auvergne		
ONEMA		
ONF		
Agence de l'Eau Loire-Bretagne		
Fédération départementale des APPMA de l'Allier		
Fédération des Chasseurs de l'Allier		
Chambre d'Agriculture de l'Allier	MARTINET Yannick	
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier		
Union départementale des Syndicats d'Exploitants agricoles de l'Allier		
Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs du Bourbonnais		

STRUCTURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
Comité de développement économique et touristique de la vallée du Haut Cher		
Syndicat départemental de la Propriété Agricole et Rurale		
Electricité de France		
Amis des Gorges du Haut Cher		
Association Haut Cher et Combrailles d'aujourd'hui à demain	PINON Daniel	
Pêcheurs du Bourbonnais	GAPPÉAND JEAN-MICHEL Vice-PRESIDENT	
Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne	BRU Philippe	
Conservatoire des Sites de l'Allier		
Fédération Allier Nature	PINON Daniel	
Conservatoire botanique national du Massif central		
Société scientifique du Bourbonnais		
Groupe Mammalogique d'Auvergne		
Nature Vivante Montluçon		
Chauve-Souris Auvergne	Héloise DURAND	
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		